

Densité (nombre de poissons) recommandée par aquarium dans un environnement de commerce de détail

Résumé de la situation:

Conformément à la décision prise par les administrateurs de PIJAC Canada, l'association a été mandatée pour élaborer des recommandations portant sur la densité d'animaux par cage dans un environnement de commerce de détail. Ce document reflète les recommandations concernant la densité pour les poissons. Cette ébauche rassemble les informations les plus à jour qui ont été obtenues suite à une recherche exhaustive en la matière. Elle fera sans doute l'objet d'autres consultations avant d'être finalisée. À ce moment-ci, le document reflète l'expertise identifiée et sélectionnée par le personnel de PIJAC Canada. Parmi les références utilisées pour créer ce document, nous avons consulté; le manuel sur les soins des animaux de compagnie du Pet Care Trust UK, le Code de pratique national de l'Association sur les animaux de compagnie d'Australie, ainsi que les Critères de la qualité de l'eau de l'OATA.

Hypothèses:

Les recommandations qui apparaissent dans ce document tiennent compte des hypothèses suivantes. Elles sont une compilation d'hypothèses basées sur l'information des documents mentionnés dans le résumé ci-dessus.

1. Définition d'un "environnement de commerce de détail" : signifie un endroit ou lieu utilisé en totalité ou en partie, soit sur une base temporaire ou permanente, pour faire de la vente de détail, du commerce, faire du troc ou transférer des animaux de compagnie au public. En plus de l'animalerie traditionnelle et des établissements de grossistes, l'environnement de commerce de détail inclura des endroits où on fait la garde dans le but de transférer des animaux de compagnie à des installations temporaires telles que les marchés aux puces, les installations mobiles, les magasins à grande surface, les points de vente de marchandise, les points de vente à rabais, des salons pour animaux de compagnie où l'on fait de la vente et d'autres types de points de vente de détail.
2. "Poisson" signifie, tout animal aquatique.
3. Les besoins minimums pour l'aquarium permettront au poisson de nager et de tourner aisément.
4. Les poissons ne sont pas assujettis à des fluctuations rapides ou des extrêmes de températures ou de composition chimique de l'eau.
5. Les poissons ne sont pas assujettis à des extrêmes de luminosité.
6. "Aquarium" signifie, tout enclos de verre, de plastique, d'acrylique ou d'autres enclos utilisés comme moyen de contention d'un poisson, mais exclus le transport d'un poisson par sac ou contenu en dehors d'un établissement pour animaux de compagnie.
7. Nonobstant les autres hypothèses, même s'il est entendu que ce document se réfère spécifiquement aux densités de stockage (par aquarium), elle suppose que toutes les

considérations sur le bien-être animal, tel que souligné par les autres publications de PIJAC Canada, sont respectées.

À la lumière des hypothèses mentionnées ci-dessus, PIJAC Canada propose les recommandations suivantes de densité (nombre d'animaux) par aquarium pour poissons dans un environnement de commerce de détail. Le critère de densité (nombre d'animaux) par aquarium est basé sur la qualité de l'eau déterminée par des tests (tests à bandelettes ou trousse d'analyses chimiques).

Critère de la qualité de l'eau

*Ornamental Aquatic Trade Association (OATA) Ltd
Pour plus d'information, voir le manuel sur les critères de la qualité de l'eau de l'OATA*

Densité – Organismes aquatiques d'ornements

Il est presque impossible de déterminer la quantité d'organismes aquatiques à garder dans un système, en se basant seulement sur le poids ou le nombre d'organismes aquatiques par unité, volume ou surface de l'eau.

La variation dans les systèmes de contention utilisés, la qualité de la gestion des soins et les types d'organismes aquatiques gardés varient tellement que ceci rendrait de tels systèmes trop complexes pour être pratiques ou trop simple pour être utiles.

Le maintien des normes de la qualité de l'eau peut être utilisé pour déterminer une densité par aquarium fonctionnelle.

Critères de la qualité de l'eau (1mg/l = 1ppm)

Espèces d'eau froide

Ammoniac libre	max 0,02 mg/l
Nitrite	max 0,2 mg/l
Oxygène dissous	min 6 mg/l
Nitrate	max 50 mg/l au-dessus de l'eau du robinet ambiant

Espèces d'eau douce tropicales

Ammoniac libre	max 0,02 mg/l
Nitrite	max 0,2 mg/l
Oxygène dissous	min 6 mg/l
Nitrate	max 50 mg/l au-dessus de l'eau du robinet ambiant

Espèces marines tropicales

Ammoniac libre	max 0,01 mg/l
Nitrite	max 0,125 mg/l
pH	min 8,1
Oxygène dissous	recommandé 5,5 mg/l (jamais plus bas que 4,0 mg/l)
Nitrate	max 100 mg/l